

Info - Fondation Lejeune - Eloge au Conseil d'Etat, censure au CSA

Author : Rédaction RC

Categories : [Points non négociables](#)

Date : 8 septembre 2016



Alors que le Conseil d'Etat étudie le recours de la Fondation Lejeune visant à condamner le CSA pour sa censure de la vidéo [Dear future Mom](#),

La Fondation Jérôme Lejeune se félicite des éloges entendus au Conseil d'Etat sur la qualité de sa vidéo *Dear future Mom* de la part de tous les intervenants. Le rapporteur public, Mme Marion, a tenu à saluer ce film « *réconfortant pour les parents d'enfants handicapés, utile et pédagogique pour la société* ». Elle a précisé : « *Il s'agit dans ce film de donner des arguments positifs à une maman qui attend un enfant trisomique 21. Cette posture ne paraît pas condamnable.* »

La Fondation Jérôme Lejeune est d'autant plus surprise par les conclusions de Mme le rapporteur qui rejette la demande de la Fondation (demande de réparation pour préjudice moral). Son argumentation : le message de *Dear future Mom* n'a pas de portée d'intérêt général car il s'adresse à une femme enceinte. La naissance serait une frontière. Curieusement, pour Mme Marion, parler des personnes trisomiques est d'intérêt général après leur naissance, mais pas avant.

Mais les magistrats ne seront pas insensibles à l'intervention des avocats. Me Boré pour la Fondation Jérôme Lejeune a dénoncé le message sous-jacent du CSA « *Cachez moi ces mères que je ne saurais voir* ». Me Sureau pour les jeunes trisomiques et le Collectif Les Amis d'Eléonore a souligné avec ironie l'infantilisation des femmes par le CSA dont l'argumentation conduit à les présenter comme écrasées par un simple message positif de jeunes trisomiques dès lors qu'elles sont enceintes.

La décision du Conseil d'Etat est attendue d'ici deux à trois semaines.

[Source](#) Fondation Lejeune